

III-19

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES  
YAOUNDÉ (Cameroun)  
PROMOTION 1976-1978

**SITUATION ET STRATEGIE  
DE DEVELOPPEMENT DES ASSURANCES  
EN HAUTE-VOLTA**

**Mémoire de stage**  
Présenté par HEMA Bablo

**SITUATION ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**  
=====

**DES ASSURANCES EN HAUTE - VOLTA**  
=====

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES

B. P. I.575 YAOUNDE

République UNIE DU CAMEROUN

MEMOIRE DE STAGE

Promotion 1976 - 1978

Présenté par

Mr. HEMA BABLO

Licencié en Sciences Economiques  
de l'Université de DAKAR

## INTRODUCTION

### I° Parties : Problèmes

- ORGANISATION
- CONTROLE
- PROBLEMES d'EQUILIBRE

### II° Parties : Solutions Possibles

- SOLUTIONS d'ORDRE POLITIQUE
  - SOLUTION d'ORDRE TECHNIQUE
- Exploitation d'autres branches
- Nouvelle politique Financière

L'introduction de ce stage dans les programmes de l'Institut International des Assurances de Yaoundé s'explique par le souci constant de ses dirigeants de donner aux stagiaires dudit établissement une formation aussi complète que possible. cette formation pratique à l'issue de la première année à l'I. I. A. aura permis aux uns de prendre contact avec le monde du travail et <sup>de</sup> voir pour la première fois l'organisation d'une compagnie d'assurance. Ce stage aura également permis aux autres de retrouver leurs bureaux, mais désormais plus aimés pour résoudre les multiples problèmes qui se posent au monde des Assurances.

Pour notre part, avant de faire le bilan des deux mois et demi de stage que nous avons eu à effectuer à la Foncière, qu'il nous soit permis d'adresser à Monsieur Joseph LOTORE Agent général, tous nos remerciements et notre reconnaissance. En effet le dynamisme et la compétence de cet homme nous <sup>ont</sup> fait prendre conscience de l'immensité du travail qui nous attend.

Nos remerciements et notre reconnaissance vont également à tout le personnel de la Foncière dont l'esprit de compréhension et de collaboration a contribué si heureusement au bon déroulement de ce stage.

Nous ne saurions conclure sans dire notre gratitude à Monsieur BELEM Pierre contrôleur des Assurances qui n'a ménagé aucun effort pour l'organisation de ce stage.

.../...

Ce mémoire est une analyse des problèmes d'assurance qui se posent dans les pays en voie de développement en général et en Haute-Volta en particulier. Après avoir fait une étude sommaire des différents problèmes nous tenterons de déterminer les voies et moyens grâce aux quels notre pays pourra partir de ce précieux instrument de développement économiques et social.

Comme dans la plupart des pays en développement, l'industrie des assurances connaît une évolution certaine en Haute - Volta. Et cette évolution ne va pas sans poser de problèmes tant au niveau des encaissements, du personnel qu'au niveau de l'organisation du marché et des entreprises.

L'organisation du marché de l'assurance incombe en principe au contrôle. La loi 37/63/AN du 24 Juillet 1963 fixe les principaux objectifs que doit poursuivre le contrôle. Ces objectifs sont : accord d'agrément, contrôle de la solvabilité des sociétés d'assurances, organisation de la profession. Ce sont là les principales fonctions de tout organisme d'état chargé du contrôle.

Cependant dans notre pays le service du contrôle rencontre d'énormes problèmes dans l'exercice de ses fonctions cela est dû à plusieurs raisons. La Haute - Volta souffre d'un manque de personnel compétent et notamment en matière d'assurance; Il est vrai que le personnel du contrôle compte un cadre supérieur mais il ne peut faire son travail dans ce domaine particulier sans une formation adéquate, Dans le cas de notre pays, le contrôle relevant de la direction des impôts le contrôleur est un inspecteur des impôts, d'où toutes les difficultés qu'il rencontre dans son travail. De plus, il convient de mentionner que les autorités semblent accorder peu d'importance au contrôle.

.../...

Elles ne le consultent que dans certains cas, et la plupart du temps traitent directement avec les directeurs des compagnies. Le contrôle se trouve ainsi en marge, au lieu d'être l'intrus principal de promotion de l'assurance.

Au niveau des sociétés, les problèmes sont nombreux et divers.

D'abord il convient d'analyser celui du personnel. Dans ce domaine la Haute - Volta est très pauvre en cadres. L'assurance est le secteur qui a le plus besoins de cadres supérieurs. Le nombre des cadres supérieurs travaillent dans l'ensemble des sociétés ne dépasse pas trois dont deux ont été formés à l'Institut International des Assurances de Yaoundé, Institut dont on connaît le haut niveau et la qualité de l'enseignement dispensé.

L'on peut se poser la question de savoir comment une compagnie peut fonctionner avec seulement deux cadres. Pourquoi les dirigeants de nos sociétés sont si hostiles à la formation des cadres supérieurs. Ceci est pourtant une nécessité absolue.

Le manque de cadres explique sans doute certains des difficultés que connaît l'assurance dans notre pays à savoir :

- Les difficultés dans la gestion du portefeuille, et l'impossibilité de faire une analyse technique des risques. La mauvaise gestion et l'impossibilité d'opérer une sélection des risques exposent certaines compagnies à l'insolvabilité.

X - L'impossibilité de faire connaître l'assurance au public; ceci ayant pour conséquence le sous développement de risques considérés comme bons tel l'incendie et susceptibles de compenser le déséquilibre technique que connaissent certaines branches.

? .../...

La politique de certaines sociétés étrangères ou agences en matière de personnel était jusqu'ici de faire venir celui ci de leurs pays d'origines. Si bien qu'au moment de la transformation de ces agences en sociétés et l'Africanisation des cadres, le même problème de personnel se pose.

A ce problème d'ordre humain, s'ajoutent les problèmes d'ordre technique. En premier lieu il conviendra de souligner le déficit technique de la branche auto. D'une part malgré l'ordonnance N° 58/PRES MFC en matière de circulation de véhicule terrestre à moteur du 30 Décembre 1966 et le décret 67/PRES/NFC du 8 Février 1967 instituant l'obligation d'assurance force est de constater que 5% des véhicules terrestres à moteur ne sont pas assurés.

*My a - 128 88  
le problème 84*

D'autre part, les tarifs sont restés les mêmes depuis 1960<sup>75</sup>, or pendant ce temps les prix des pièces détachées ont quadruplé avec l'inflation. Cette stagnation des tarifs fait que techniquement la branche auto est déséquilibrée. Selon les dirigeants de sociétés, le taux de sinistre à prime serait de 190%. La situation est d'autant plus grave que compte tenu de la conjoncture économique du pays, les assureurs pratiquaient jusqu'à présent l'assurance à crédit or une fois qu'ils obtiennent la garantie, les assurés songent rarement à venir payer leurs primes. Selon le Directeur de la Foncière les arriérés dans son agence atteindraient actuellement plus de 50.000.000 de francs CFA, un cas non moins important auquel nous devons une attention particulière est celui des véhicules administratifs. En effet ces véhicules tout comme ceux de l'armée ne sont pas soumis à l'obligation d'assurance et l'occasion d'accident de la circulation mettant en cause ces véhicules, les sociétés d'assurances se trouvent dans une certaine contrainte d'indemniser même si la responsabilité de l'accident est imputable au véhicule administratif.

X Thériquement, dans ce cas l'assureur peut faire un recours contre l'administration. Mais malheureusement ces recours sont toujours demeurés sans suite.

X Un autre aspect du problème est le fait qu'il n'existe pas en Haute-Volta un fonds de garantie automobile de ce fait c'est l'assureur qui doit substituer au responsable défaillant, à l'auteur inconnu, à l'auteur non assuré et reconnu insolvable.

Y On ne saurait parler de déséquilibre de la branche auto sans prendre considération les décisions des tribunaux en matière d'indemnisation des victimes d'accident de la circulation par exemple le 10 Septembre 1977, à une victime dont le revenu annuel était de 300.000, le tribunal de première instance de Koudougou localité située à 80 kilomètres de Ouagadougou accordait aux ayants droit (deux femmes et trois enfants) la somme de 6.500.000 de Francs CFA C'est ainsi que pour une fille de 5 ans victime d'un accident de la circulation, les juges ont eu à accorder 5.000.000 de francs CFA à son père. Cette générosité des juges mérite qu'on y apporte une solution plus équitable.

Si certains des facteurs sources de difficultés des compagnies d'assurances sont inhérents à la profession, d'autres par contre résultent d'une défaillance technique à plusieurs niveaux.

Il y a d'abord un manque d'information, si bien que les assurances susceptibles d'être souscrites par les voltaïques sont ignorés par eux.

Le tableau suivant nous donne les proportions des différentes branches dans le portefeuille des assureurs.

	1970		1973		1976	
	Montant	%	Montant	)	Montant	%
Vie et capitalisation	6.248.628	1,87	12.189.921	3,51	12.256.943	1,9
Automobile	1239.866.832	172,30	224.950.516	64,32	420.465.529	65,8
Incendie	35.594.435	110,73	39.502.441	5,68	85.212.810	13,3
Maritime et transport	5.661.701	1,71	19.831.836	15,20	30.877.572	4,8
Autres risques	44.429.239	113,39	55.338.587	15,20	91.083.277	14,2
	1331.800.835	1100	349.813.301	1100	627.636.188	1100

Il ressort de ce tableau que l'automobile constitue l'activité principale des compagnies d'assurances. En effet cette branche constituait 72,3% de la production en 1970 en 1973 cette part était de 64,32% et en 1976 l'automobile représentait 65,8%.

X ✓ <sup>représenté</sup> L'incendie qui est considéré comme un bon risque n'a constitué que 10,73 du portefeuille en 1970, soit 5,68% en 1973 et 13,3% en 1976. Cette assurance est ignorée du public les assurés potentiels ont tendance à faire une comparaison en incendie et en automobile. Ils se disent toujours que l'assurance coûte nettement plus cher. Ils raisonnent de la façon suivante. Si pour une 504 assurée au tiers et dommages au véhicule plus vol et incendie avec une valeur de 2.600.000 francs CFA la prime est de 311.000frs CFA Combien devra t -il alors payer une assurance de sa maison d'une valeur de 5.000.000 francs CFA or il suffit de lui faire comprendre qu'en incendie la prime est de 0,70% des capitaux investis pour qu'il souscrive cette assurance.

C'est ainsi que tant d'autres branches sont également ignorées, branches qui sont pourtant à la portée de bon nombre de citoyens voltaïques. A tout cela il faut ajouter la fuite des capitaux due à la réassurance.

*bulletin de la commission* ( En effet les traités sont signés par un personnel qui ne s'y connaît pas. Les compagnies pratiquent la réassurance cèdent la quasi totalité. il s'agit du traité en quote par, sans aucune combinaison, ni clause de participation au bénéfice des réassureurs. Cette façon de travailler confère pas à mon avis aux sociétés le véritable visage de compagnies d'assurances. Ce sont plutôt de simples agences chargées de la production.

Notre travail serait incomplet, si nous nous limitions  
seulement à l'évocation des problèmes que connaît l'industrie des  
assurances. Il nous paraît alors indispensable d'envisager l'avenir  
en proposant un début de solution. Nous commencerons par voir les  
mesures nécessaires à prendre au niveau de contrôle d'abord, au  
niveau des compagnies ensuite.

Compte tenu du rôle important que joue l'assurance dans  
l'économie du pays le contrôle des assurances doit disposer  
effectivement de pouvoirs d'ordre juridique technique et  
financière. Il doit surtout veiller à l'application des lois, et  
orienter le marché conformément à l'intérêt général. Le contrôle  
des assurances à caractère obligatoire et faire des suggestions  
au ministre des finances. C'est ainsi qu'en matière de  
tarification le contrôle est conscient que les tarifs établis  
en 1975 ne conviennent plus à la période actuelle et par  
conséquent ils doivent donner lieu à des ajustements.

Le contrôle doit suggérer également l'obligation d'assu-  
rance dans certaines branches. Il s'agit notamment de la  
domiciliation de l'assurance sur les importations. En effet, l'on  
constate que certaines sociétés installées en Haute - Volta à  
l'étranger, assurent leurs importations. Or l'évolution de notre  
économie s'accompagne,

.../...

d'une croissance significative des importations en produits finis et surtout sémi-finis? Pays enclavé sans port maritime saurait pu être pour la Haute-Volta un moyen de tirer profit du commerce ~~industriel~~ international.

La seconde fonction importante du contrôle sera d'effectuer un contrôle plus rigoureux dans le domaine financier. Il doit veiller à ce que les provisions soient suffisantes car certaines sociétés pour faire apparaître un bénéfice sous-estiment les provisions. Les règles de placements doivent être strictement observées.

Pour ce faire le contrôleur en plus du contrôle sur pièces qu'il effectue dans son bureau doit pouvoir se rendre de temps en temps dans les sociétés pour effectuer un contrôle sur place. On n'a jamais vu s'effectuer ~~un~~ contrôle sur place. Or les documents envoyés au contrôle peuvent avoir été confectionnés spécialement pour ce service, les vrais documents étant soigneusement gardés au siège.

Mais les décisions émanant du contrôle sont souvent politiques. Et en ce sens les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour leur application.

.../...

C'est ainsi <sup>que</sup> dans nos analyses précédentes nous avons à souligner que 5% des véhicules soumis à l'obligation d'assurance n'étaient pas assurés.

Par conséquent, <sup>doit</sup> les autorités et notamment le ministère de l'intérieur rechercher et punir avec la dernière vigueur ces contrevenants.

Il en sera de même pour les sociétés qui n'appliquent pas les réglementations en vigueur en matière d'assurance

Ce travail de contrôleur exige donc un homme assez averti des problèmes d'assurances. Il convient dès lors de ~~former~~ former les responsables de cet organisme.

.../...

X Mais la solution à ces nombreux problèmes ne viendra <sup>mm</sup> uniquement du contrôle, mais aussi des assureurs eux mêmes.

Parlant de sociétés, soulignons qu'une seule fonctionne actuellement en Haute - Volta, plus une représentation étrangère? La deuxième compagnie sera opérationnelle dans quelques mois. Pour un marché aussi étroit que le notre deux compagnies nous semblent suffisantes pour l'exploiter. Ces compagnies se ~~s'~~attachent à rechercher une amélioration des branches déficitaires et à développer celles qui sont susceptibles de donner aux assureurs de meilleurs résultats.

Pour améliorer les résultats de certaines branches déficitaires et plus particulièrement l'automobile, les comités des sociétés d'assurance ont supprimé l'application des franchises facultatives, augmenté le pourcentage des assurances temporaires et à défaut d'une assurance obligatoire en matière de protection, les assureurs sefforcent d'imposer où du moins de conseiller cette assurance aux clients. Toujours en matière d'automobile le comité des compagnies d'assurances a décidé la suppression de l'assurance à crédit. Les contrats seront désormais établis soit trimestriellement, soit semestriellement selon le montant de la portion de prime versée.

Nous ne pensons pas que ces mesures puissent à elles seules donner à cette branche l'équilibre qu'elle mérite. Le problème des indemnités allouées par les tribunaux doit faire l'objet d'un examen attentif.

.../...

Catégories	1970	1973	1976
Vie et capitalisation	6 248 628	12 189 921	12 256 943
Automobile	239 866 832	224 950 516	420 465 529
Incendie	35 594 435	39 502 441	85 212 810
Maritime & Transport	5 661 701	19 831 836	30 877 572
Autres Risques	44 429 239	53 338 587	91 083 277
	331 800 835	349 813 301	627 636 188

TAUX DE PROGRESSION

Catégories	1970 - 1973	1973 - 1976
Vie et capitalisation	95 %	-
Automobile	- 6 %	87 %
Incendie	11 %	115,7 %
Maritime et transport	250 %	55 %
Autres risques	20 %	70 %
	54 %	79 %

De ces chiffres il ressort que le marché Voltaïque de l'assurance est en pleine expansion. Le chiffre d'affaire a progressé de 54% entre 1970 et 1973. Entre 1973 et 1976 cette progression a été de 79%. Ce chiffre d'affaire pourrait doublé voire même triplé si l'accent était mis sur certaines branches sur lesquelles nous fondons tant d'espoir.

L'incendie nous ne voudrions pas revenir sur la qualité de ce risque dont nous avons parlé dans nos paragraphes antérieures. Notre but ici est de montrer l'importance de ce risque son évolution, et surtout voir comment l'on peut développer cette branche. Il est à remarquer que cette branche évolue de façon continue, entre 1970 et 1973 le taux de progression avait été de 11% entre 1973 et 1976 ce taux de progression passait à 115,7%.

Le développement de cette branche exige une publicité faisant mention de la nécessité de s'assurer contre l'incendie et de la faiblesse de la prime par rapport au risque. Il n'est pas impossible que l'assureur rende de temps en temps visite aux assurés potentiels pour les convaincre et leur donner autant d'explications que possible.

Les autres risques leur progression est régulière 20% entre 1970 et 1973 et 70% entre 1973 et 1976. Cette branche comporte la responsabilité et surtout les risques industriels. Avec le développement économique et l'inflation des usines, cette branche devrait connaître une plus grande importance si d'une part les industriels n'assuraient pas leurs usines dans leurs;

.../...

pays d'origine, et si d'autre part les autorités Voltaïques instituait une obligation d'assurance souscrite en Haute-Volta pour les entreprises industrielles implantées dans le pays.

X Une assurance nouvelle pourrait <sup>être</sup> mise sur pied. Il s'agit de l'assurance crédit. C'est à notre avis une des meilleurs assurances, non seulement à notre point de vue technique mais surtout compte tenu de son rôle social et économique.

Les fondaments de base de cette assurance. Les arguments qui militent en faveur d'une assurance obligatoire dans ce domaine sont nombreuses.

Economiquement il est dangereux de prêter à un individu si en cas de décès de celui-ci le remboursement posera quelques problèmes. Dans ces conditions, le banquier ou le créancier ne pourra être rassuré d'être remboursé que si on garantie de la dette il reçoit une police d'assurance, cela aurait pour conséquences :

- a/ Accroître le nombre de candidats
- b/ Accroître le montant global des prêts
- c/ Promouvoir le développement économique par le biais de crédits importants, les banquiers étant sûrs d'être remboursés en cas de décès du débiteur.

Sur le plan social cette assurance joue un rôle important. Elle protège la famille du débiteur en cas de décès de lui-ci. Cette assurance permet la protection des biens privés.

.../...

Il serait souhaitable que l'on <sup>peut</sup> précise arriver à un système qui limite les indemnités en tenant compte des catégories socio-professionnelles, de l'âge de la victime et du nombre des personnes à la charge.

Les avantages d'un tel système sont les suivants.

- Le système tient compte du revenu de la victime.
- La procédure de règlement est moins longue et permet aux ayants droit d'éviter une repture de revenu.
- Le système permet surtout aux compagnies d'assurance de réduire considérablement leurs frais de gestion.

Toute tentative de "moderniser" ce secteur important de l'économie serait vaincu si l'on ne cherchait pas à résoudre le problème de l'organisation du marché, et celui du personnel qualifié permettant une meilleure gestion et l'exploitation de nouvelles branches.

En ce qui concerne l'organisation du marché la Haute-Volta semble décidée à éviter l'implantation de très nombreuses représentations étrangères d'une part et le monopole du marché des assurances par une seule société d'une part.

Sur le premier part il convient de noter avec satisfaction la disparition de certaines représentation et la création d'une société de droit nationale avec une participation de 51% de l'Etat Voltaïque. En 1970 on comptait huit représentations : GFA, Foncière, MGFA, AGF, UAP IARD, UAP VIE, fortune mutuelles du Mans. En 1975 on en comptait plus que six (6) en 1977 on n'en comptait que deux; La Foncière, la SONAR: Société Nationale d'assurance et de Réassurance crée en 1974 à progressivement racheté les portefeuilles des autres représentations.

.../...

Pour éviter un monopole du marché et stimuler la production par la concurrence, l'Etat Voltaïque vient de décider la création d'une seconde Société.

Cette nouvelle Société au capital de 140.000.000 F, doit éviter de tomber dans les erreurs. La politique de la nouvelle Société doit viser deux objectifs :

- La formation du personnel
- La pénétration du marché

En matière de personnel, nous <sup>par</sup> savons qu'il en manque aussi bien de cadres supérieurs. Par conséquent cette nouvelle Société doit adopter un organigramme permettant la formation et le recrutement du personnel au fur et à mesure que se développera la Société-

De la qualité du personnel dépendra la force de pénétration de la nouvelle Société dans le marché.

Cette pénétration du marché comportant deux volées.

Tout d'abord il s'agira de se faire connaître -

Ensuite <sup>de</sup> s'engager dans une politique commerciale intense. Elle devra alors abandonner " Les sentiers battus " qu'ont empruntés d'autres, et s'engager dans une nouvelle voie où elle trouvera sans doute satisfaction. Ce n'est pas la matière assurable qui manque en Haute-Volta, mais ce sont les hommes pour le faire qui manquent. <sup>pour</sup> Les tableaux qui suivent, nous tenterons de mettre en relief ; les branches qui doivent faire l'objet d'une attention particulière -

On ne voit pas ces tableaux  
neval un effort ?

Comment <sup>peut</sup> fonctionner une telle assurance? L'organisation d'une telle assurance ne semble pas poser de problème majeur. La première phase de l'opération sera l'examen du dossier du candidat par la banque. Lorsque celui-ci consent octroyer le crédit, le candidat devra se présenter dans un organisme d'assurance. Celui-ci devra lui délivrer une note de Couverture contenant le nom de l'assuré, le nom de la banque le montant de la prime et le nom de l'établissement qui le garantit. Contre cette note, la banque crédite le compte du demandeur déduction faite du montant de la prime. Cette prime devant être immédiatement transférée dans les comptes de l'établissement garantissant le risque.

Le remboursement du crédit. La seule condition est le décès de l'assuré. Dès qu'il reçoit déclaration, l'assureur doit faire part au créancier. Le remboursement sera fait comme il devrait être fait par le débiteur jusqu'à l'extinction de la dette complète.

.../...

Un problème non moins important à résoudre est celui de la réassurance. En effet les sociétés d'assurance se doivent de s'organiser dans ce domaine.

En matière de réassurance nous savons qu'il existe quatre traites.

- Le traité en quote part ou en participation? La réassurance se fait selon un taux fixe déterminée à l'avance entre <sup>le</sup> cedant et le cessionnaire. Ce taux s'applique aux primes et aux sinistres.

-Le traité en excédent de capitaux ou en excédent de sommes. Par ce traité l'assureur définit un ~~maximum~~ montant appelé plein montant à partir duquel il cède l'excédent au réassureur. Les deux traités ne quote part et en excédent de capitaux sont dits traités proportionnel<sup>s</sup>. Les traités non proportionnels sont :

-Le traité en excédent de sinistre ou excess-loss Ici l'assureur déterminé ce qu'on appelle sa priorité, c'est à dire le maximum qu'il peut supporter par sinistre. Le reste est cédé aux réassureur. En cas de sinistre, l'assureur n'intervient que si le volume dépasse cette priorité.

Un traité est souvent annexé au traité en excédent de sinistre il s'agit du traité catastrophe dans ce traité la base n'est plus le sinistre mais l'événement ~~à~~ générateur pouvant donner lieu à plusieurs sinistres.

Le second traité non proportionne est le traité en excédent de part, ou stop-loss. L'idée de base est que le réassureur n'interviendra que si le taux de sinistre fixé au traité sera dépassé.

.../...

qu'est la  
Priorité?

Les différents traités de réassurance que nous venons de voir ne s'excluent pas les uns et les autres. Et des jeunes compagnies d'assurances comme les nôtres, doivent les combiner de différentes manières. Il faudra un traité adéquat, adapté à chaque branche, chaque société devra élaborer à l'avance un plan de réassurance bien déterminé.

En assurance incendie; le traité qui nous parait le mieux adapté est le traité en excédent de sinistre doublé d'un traité catastrophe.

L'assurance transport et assurance maritime: ce sont des branches déficitaires à taux de sinistres très élevé. Ces assurances sont mauvaises aussi bien pour l'assureur que pour le réassureur. Le traité à appliquer est le traité en quote part.

En assurance de responsabilité civile le traité qui convient est le traité en excédent de sinistre. C'est la couverture qui convient le mieux aux assurances de responsabilité dans lesquelles l'indemnité est illimitée au fur et à mesure que les compagnies deviendront assez forte sur le plan financière elles augmenteront leur degré de intention; repondant ainsi aux besoins de capitaux de notre pays.

.../...

L'assurance est devenue un facteur déterminant de développement économique et social, du fait de la collecte d'une certaine épargne, et par son intervention dans ce secteur économique. C'est la raison pour laquelle les pays comme la Haute-Volta pays en développement, toujours à la recherche de capitaux doivent organiser le secteur privilégié qu'est le marché de l'assurance.

Au cours de notre stage, nous avons pu constater les problèmes qui se posent à ce secteur. Problèmes allant de l'organisation du marché à la technique même.

Les mesures à prendre pour un meilleur devenir étant

La formation du personnel

L'élargissement du portefeuille pour permettre un certain équilibre.

L'acquisition d'une certaine expérience pour mieux servir le domaine des assurances.

La réassurance doit être organisée sur le plan national afin d'éviter une fuite excessive des capitaux, cela ne signifie pour autant que la réassurance doit <sup>perdre</sup> ~~prendre~~ son caractère international pour devenir une affaire exclusivement nationale, et comme le souligne Leroy " Ce serait un véritable danger pour un pays de vouloir limiter ou empêcher la diffusion de la réassurance hors de ses frontières."

Organiser une assurance capable d'être un soutien efficace à l'économie voltaïque, ouvrir cependant la voie à une réassurance internationale, tels sont à notre avis les objectifs principaux du contrôle et de nos sociétés d'assurances.